



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Aperçu démographique des groupes prioritaires du CAO en 2020-2021

Préparé par le Bureau de la recherche du CAO

Janvier 2022

Conseil des arts de l'Ontario
121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
Tél. : 416-961-1660
Sans frais en Ontario : 1-800-387-0058

info@arts.on.ca

www.arts.on.ca

 @OntarioArts

 @ONArtsCouncil



This report is available in English.

Groupes auxquels le CAO accorde la priorité

- Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) garantit l'accès équitable à ses programmes à tous les Ontariens et Ontariennes, et plus particulièrement aux groupes suivants :
 - Artistes de la diversité culturelle
 - Artistes sourds et artistes handicapés
 - Artistes francophones
 - Artistes autochtones
 - Artistes de la nouvelle génération (de 18 à 30 ans)
 - Artistes domiciliés dans les régions à l'extérieur de Toronto
- Certains de ces groupes ont, au Canada, des antécédents, une identité et un statut particuliers, d'autres se sont heurtés à des obstacles historiques ou systémiques, d'autres encore reflètent le mandat provincial du CAO, et tous sont essentiels pour l'avenir du secteur des arts. Pour en savoir plus sur ces groupes, rendez-vous sur la page « Groupes prioritaires » du site web du CAO : <https://www.arts.on.ca/programmes-de-subvention/groupe-prioritaire>
- Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un accès équitable, nous voulions savoir dans quelle mesure nos subventions servent les artistes de nos groupes prioritaires ainsi que les organismes ayant pour mandat ou raison d'être de soutenir le travail des artistes de ces communautés.
- Le présent rapport constitue une vue d'ensemble des principales données sur les subventions ainsi que sur les jurés et conseillers du CAO par groupe prioritaire et groupe démographique au cours de son exercice de 2020-2021.

Contexte

Définitions des groupes prioritaires

Le CAO définit les groupes qu'il estime prioritaires de la façon suivante :

- L'expression « diversité culturelle » se fonde sur la définition des « minorités visibles » du gouvernement du Canada : « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».
- L'expression « personne sourde ou handicapée » comprend toute personne qui a une déficience d'ordre physique, d'ordre mental ou en matière d'apprentissage, perceptible ou non, accompagnée d'effets à long terme, temporaires ou variables.
- L'expression « francophone » est basée sur la définition inclusive de francophone (DIF) du gouvernement de l'Ontario, qui comprend les « personnes pour lesquelles la langue maternelle est le français, de même que les personnes pour lesquelles la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison ».
- L'expression « autochtone » désigne les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
- L'expression « nouvelle génération » désigne une personne âgée de 18 à 30 ans.
- L'expression « régions à l'extérieur de Toronto » désigne tout endroit en Ontario autre que la ville de Toronto.

Un organisme artistique est classé comme faisant partie d'un de ces groupes prioritaires si son objectif principal (c'est-à-dire son mandat) est de servir le groupe de population en question.

Contexte

Méthodes de collecte de données

Le CAO collecte des données démographiques sur les groupes prioritaires de plusieurs façons :

- Un formulaire d'auto-identification volontaire est proposé lors de la soumission d'une demande à un programme de subventions de projet.
- Les responsables des programmes classent les organismes qui demandent des subventions de fonctionnement dans un ou plusieurs des six groupes prioritaires en fonction de leur mandat.
- Les jurés et conseillers sont invités à remplir un formulaire d'auto-identification volontaire.
- La région est établie en fonction de l'adresse des candidatures et des jurés et conseillers.

Utilisation des données

Les renseignements personnels collectés dans les formulaires d'auto-identification sont confidentiels et ne sont jamais partagés publiquement. Ils ne sont pas utilisés pour évaluer les demandes, révélés aux jurés et conseillers ni divulgués au personnel du CAO chargé des subventions. Les données sont utilisées uniquement par le personnel du Bureau de la recherche du CAO qui les agrège pour créer des statistiques comme celles du présent rapport.

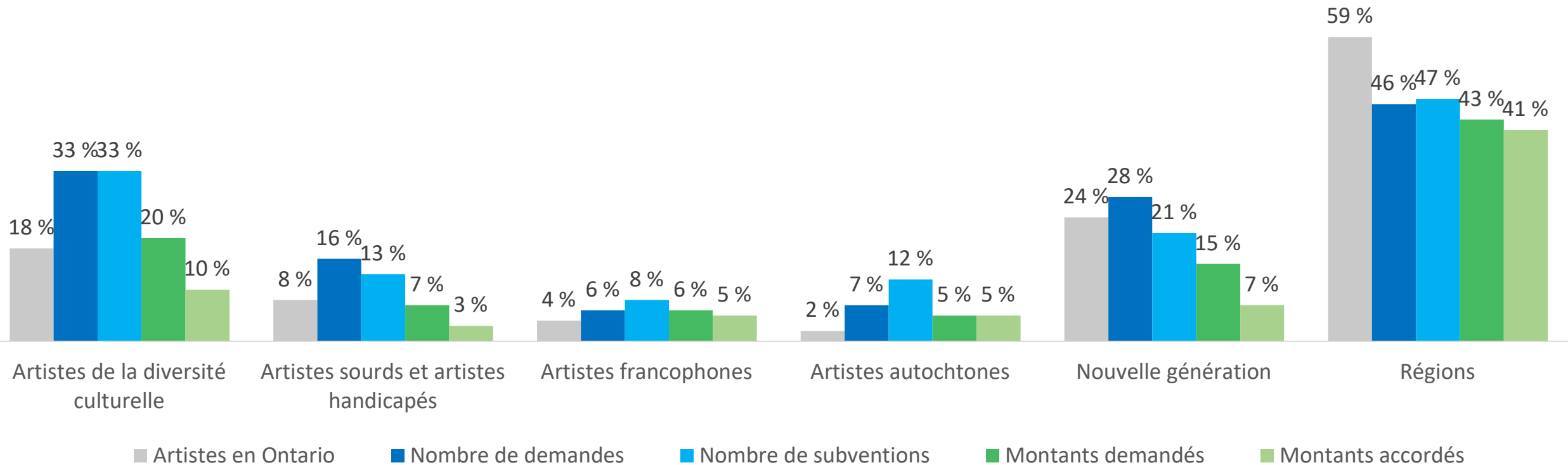
Portée de cette analyse

- Cette analyse examine quatre statistiques clés sur les subventions : le nombre de demandes reçues, le nombre de subventions accordées, les montants demandés et les montants accordés. On y trouvera également des informations sur les groupes prioritaires des personnes qui évaluent les demandes soumises au CAO.
- Le CAO utilise le pourcentage d'artistes en Ontario établi par le *Recensement de 2016 du Canada* en tant que groupe étalon externe pour mesurer notre progrès à servir nos groupes prioritaires. Bien qu'elles ne soient pas un guide idéal, les données du recensement constituent la meilleure source de groupes étalons. Remarque : Pour les artistes sourds et les artistes handicapés, la source du groupe étalon est *l'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité* puisque le recensement ne collecte pas de données sur l'incapacité. Compte tenu des limitations de la taille des cellules de Statistique Canada, le groupe étalon est le pourcentage de la main-d'œuvre expérimentée ayant une incapacité modérée, grave ou très grave en Ontario.
- En 2020-2021, nous avons des auto-identifications à au moins un groupe prioritaire pour 90 % des demandes de projet et pour 100 % des demandes, nous avons la région qui est fondée sur l'adresse et non sur l'auto-identification. Nous avons 100 % des données pour toutes les demandes aux programmes de fonctionnement, la catégorisation de ces demandes étant assurée par les responsables des programmes.
- Dans le cas des données sur les groupes prioritaires provenant de l'auto-identification, les pourcentages reflètent le nombre total de personnes qui ont rempli le formulaire.

Aperçu des groupes prioritaires du CAO en 2020-2021

Faits saillants

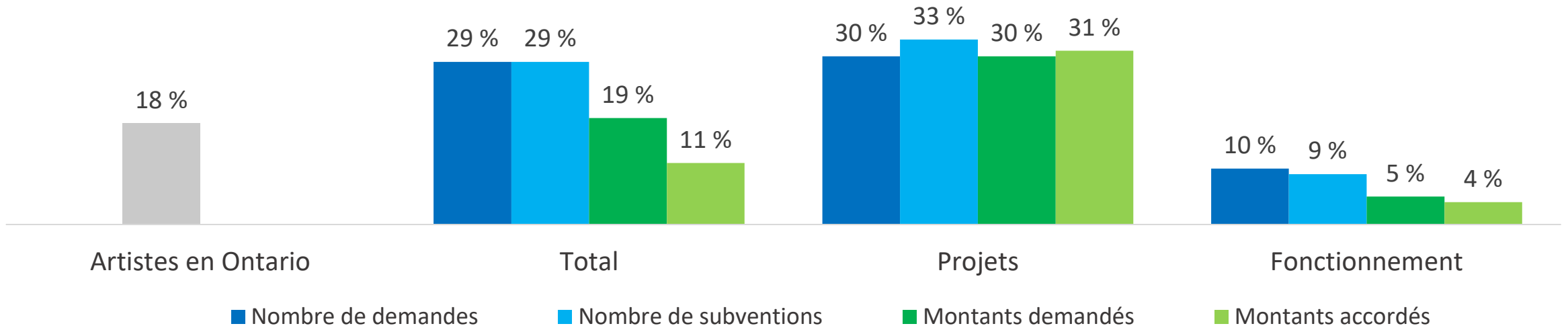
- Selon le recensement de 2016, 18 % des artistes en Ontario sont de la diversité culturelle. À titre de comparaison, 33 % des demandes reçues par le CAO au cours de 2020-2021 provenaient d'artistes ou d'organismes de la diversité culturelle. À 33 %, la proportion du nombre total de subventions accordées aux artistes et organismes de ce groupe prioritaire en est un reflet fidèle.
- Les proportions de subventions aux artistes et organismes autochtones, francophones et en région sont supérieures à la proportion de demandes reçues de chaque groupe respectif.
- Seize pour cent (16 %) des demandes de subventions du CAO provenaient d'artistes sourds et d'artistes handicapés et de leurs organismes; 13 % des subventions leur ont été attribuées.



Aperçu : Artistes de la diversité culturelle

Faits saillants

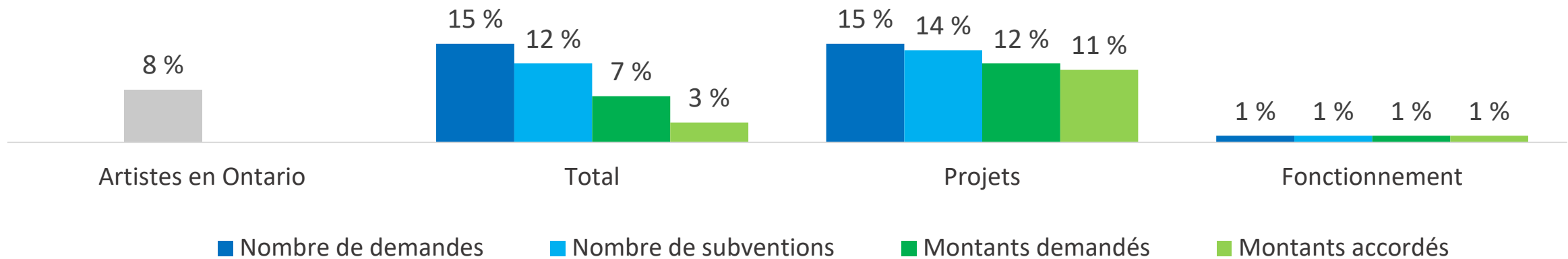
- Les artistes et organismes de la diversité culturelle ont soumis 29 % de toutes les demandes au CAO en 2019-2020 et obtenu 29 % des subventions accordées. Leurs demandes représentent 19 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 11 % du montant total accordé en subventions.
- Leurs proportions de demandes soumises et de subventions obtenues sont plus élevées dans les programmes subventions de projet que de subventions de fonctionnement.



Aperçu : Artistes sourds et artistes handicapés

Faits saillants

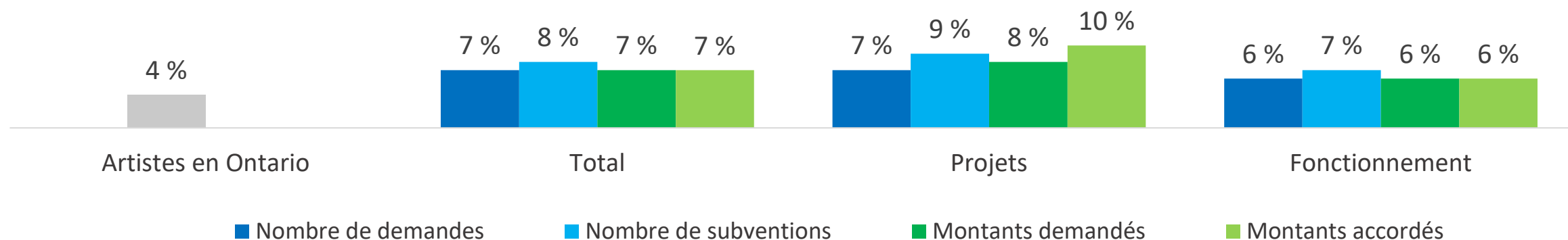
- Les artistes sourds et les artistes handicapés et leurs organismes ont soumis 15 % de toutes les demandes en 2019-2020 et ont reçu 12 % des subventions accordées par le CAO. Leurs demandes représentent 7 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 3 % du montant total accordé en subventions.
- Leurs proportions de demandes soumises et de subventions obtenues sont plus élevées dans les programmes de subventions de projet que de subventions de fonctionnement.



Aperçu : Artistes francophones

Faits saillants

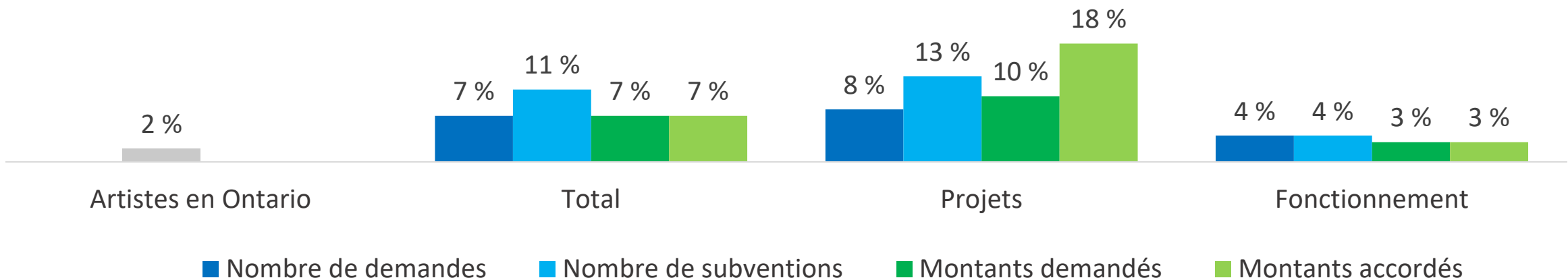
- Les artistes et organismes francophones ont soumis 7 % de toutes les demandes en 2019-2020 et reçu 8 % des subventions accordées par le CAO. Leurs demandes représentent également 7 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 7 % du montant total accordé.
- Leurs proportions de demandes soumises et de subventions obtenues sont semblables dans les programmes de subventions de projet et de subventions de fonctionnement.



Aperçu : Artistes autochtones

Faits saillants

- Selon le recensement de 2016, 2 % des artistes en Ontario sont des Autochtones¹. Les artistes et organismes autochtones ont soumis 7 % de toutes les demandes en 2019-2020 et reçu 11 % des subventions accordées par le CAO. Leurs demandes représentent également 7 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 7 % du total des subventions accordées.
- Leurs proportions de demandes soumises et de subventions obtenues sont plus élevées dans les programmes de projets que dans ceux de fonctionnement.

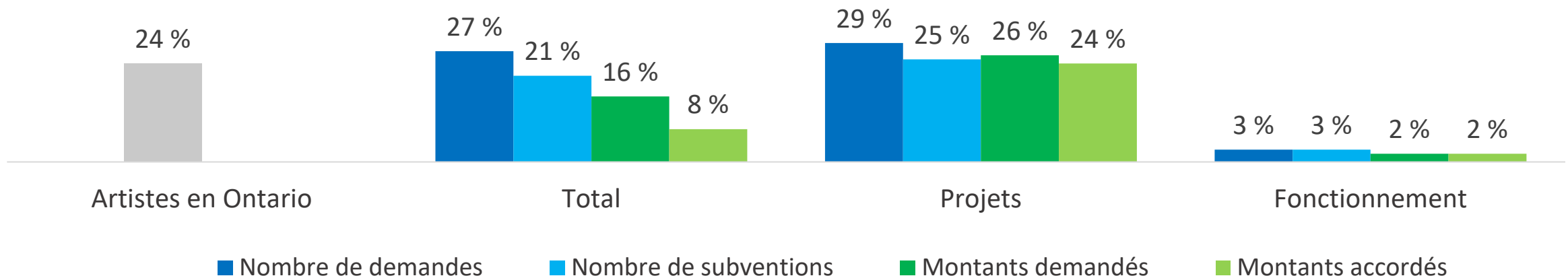


¹ Compte tenu des difficultés entourant l'énumération du Recensement de 2016 dans les collectivités autochtones et la définition d'un « artiste » du recensement dans les cultures autochtones, ce nombre est vraisemblablement une sous-estimation.

Aperçu : Artistes de la nouvelle génération

Faits saillants

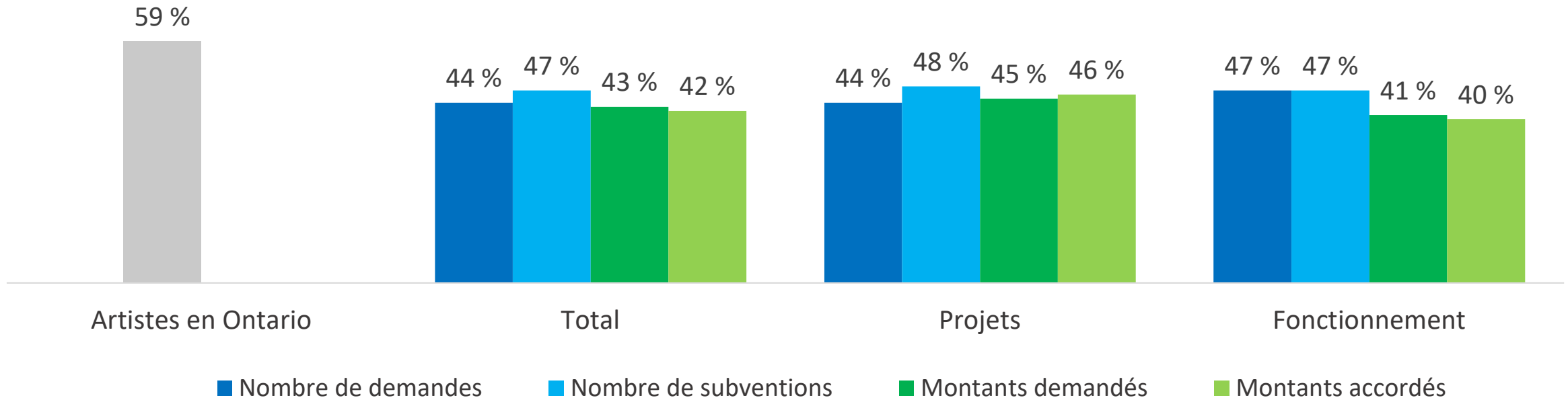
- Selon le recensement de 2016, 24 % des artistes en Ontario sont de la nouvelle génération. Les artistes et organismes artistiques de la nouvelle génération ont soumis 27 % des demandes au CAO en 2019-2020 et reçu 21 % des subventions accordées. Leurs demandes représentent 16 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 8 % du montant total accordé en subventions.
- Les artistes et organismes artistiques de la nouvelle génération ont présenté beaucoup plus de demandes de subventions de projet que de demandes de subventions de fonctionnement.



Aperçu : Régions à l'extérieur de Toronto

Faits saillants

- Selon le Recensement de 2016, 59 % des artistes en Ontario habitent à l'extérieur de la ville de Toronto. Les artistes et organismes artistiques en région ont soumis 44 % des demandes au CAO en 2019-2020 et obtenu 47 % des subventions accordées. Leurs demandes représentent 43 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 42 % du montant total accordé en subventions.

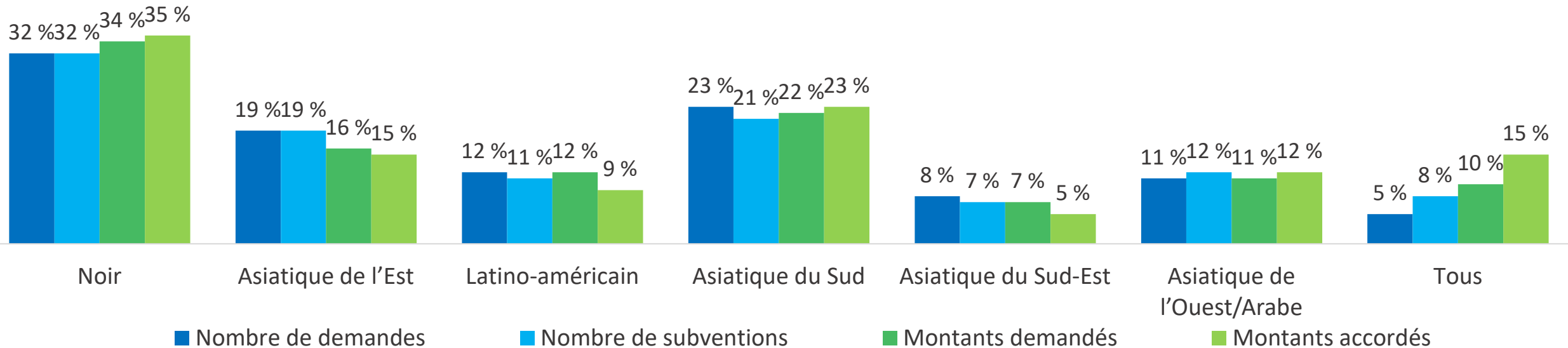


Ventilation des artistes de la diversité culturelle

(en tant que % de tous les artistes de la diversité culturelle)

Faits saillants

- Les artistes et organismes artistiques du groupe Noir ont les proportions les plus élevées de demandes et de subventions ainsi que pour les montants demandés et les montants reçus. Ils sont suivis des artistes et organismes artistiques d'Asie du Sud puis de ceux de l'Asie de l'Est.

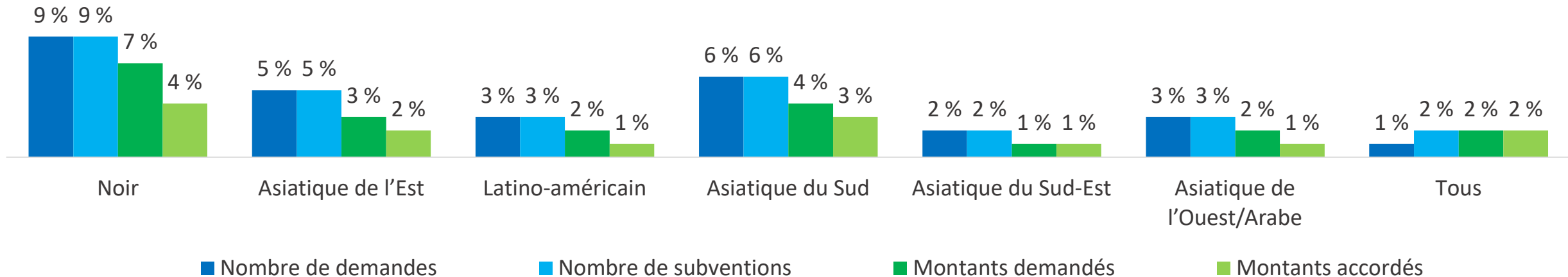


Ventilation des artistes de la diversité culturelle

(en tant que % des totaux généraux du CAO)

Faits saillants

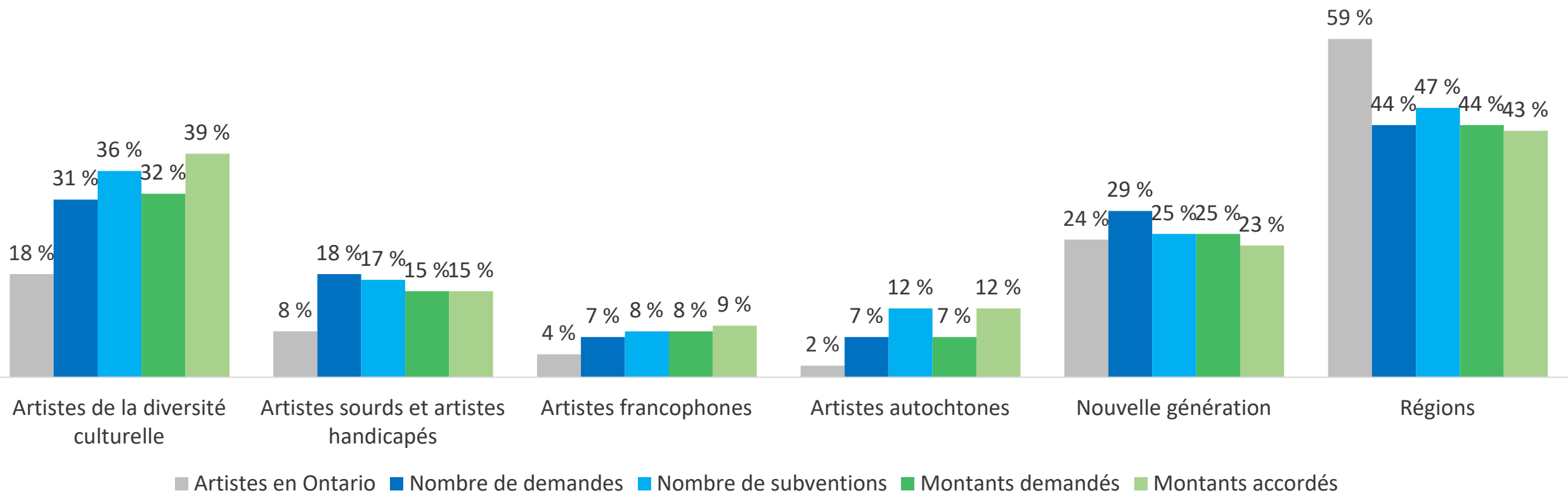
- Neuf pour cent (9 %) du nombre total de demandes reçues par le CAO en 2019-2020 provenaient d'artistes ou d'organismes artistiques noirs. À 9 %, la proportion du nombre total de subventions accordées aux artistes et organismes artistiques noirs en est un reflet fidèle.
- Les demandes des artistes et organismes artistiques noirs représentent 7 % du montant total demandé. Ils ont obtenu 4 % du montant total accordé en subventions.
- Les proportions les plus élevées suivantes de demandes sont celles des artistes et organismes artistiques d'Asie du Sud (6 %) et d'Asie de l'Est (5 %). Dans les deux cas, la proportion de subventions est égale à celle des demandes.



Aperçu : Subventions de projets aux particuliers

Faits saillants

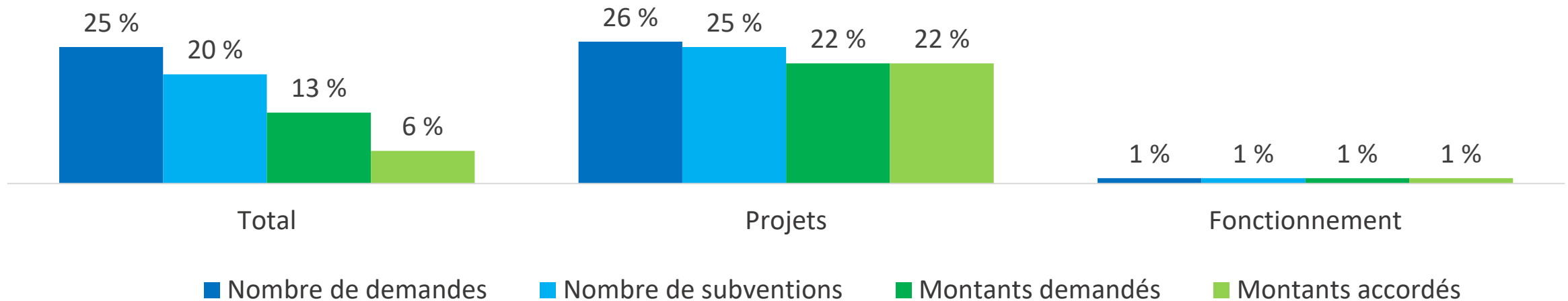
- Ce tableau présente les indicateurs clés des subventions de projet accordées uniquement aux artistes particuliers. Il s'agit d'un sous-ensemble des données sur les programmes de projets des graphiques précédents.
- Les artistes de la diversité culturelle ont soumis 31 % de toutes les demandes au CAO en 2019-2020 et obtenu 36 % des subventions accordées à des particuliers. Ils ont demandé 32 % du montant total recherché par des particuliers et ont obtenu un pourcentage plus élevé (39 %) du montant total accordé en subventions.



Aperçu : Artistes LGBTQ2

Faits saillants

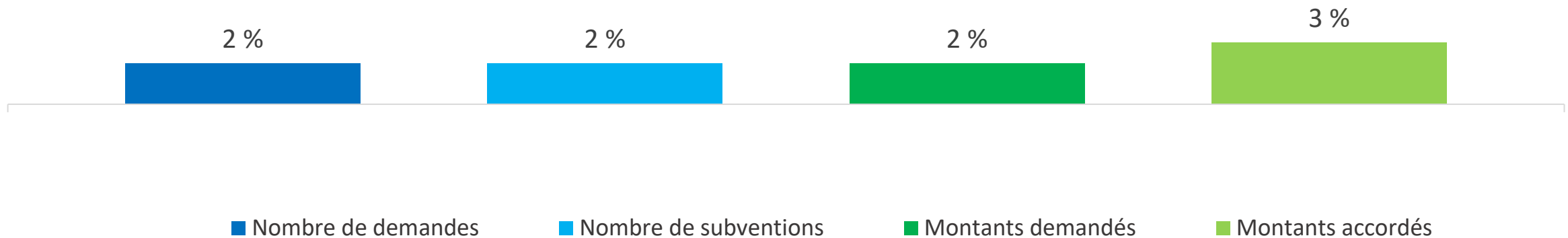
- Un quart (25 %) des demandes soumises au CAO en 2019-2020 provenait des artistes et organismes artistiques LGBTQ2. La proportion du nombre total de subventions accordées aux artistes et organismes artistiques LGBTQ2 était de 20 %.
- Du côté des subventions, leurs proportions de demandes et de subventions étaient comparables (26 % et 25 %, respectivement).



Aperçu : Artistes transgenres (particuliers seulement)

Faits saillants

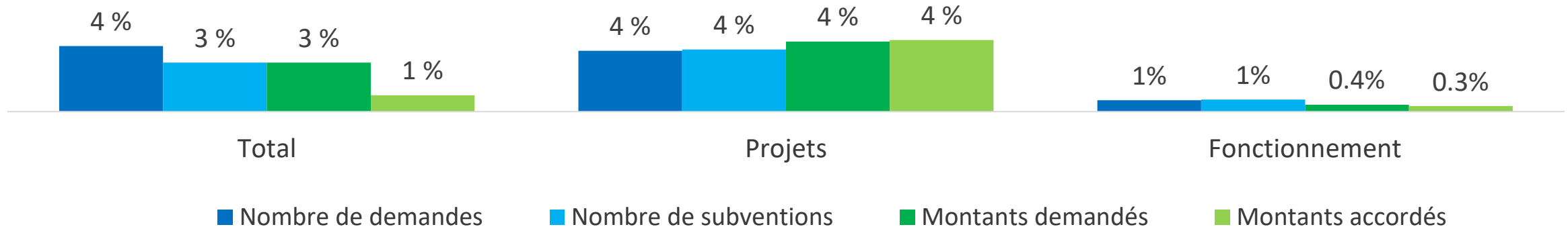
- Deux pour cent (2 %) du nombre total de demandes reçues par le CAO en 2019-2020 provenaient d'artistes transgenres. Ces derniers ont obtenu 2 % des subventions accordées par le CAO, un reflet fidèle de la demande. Les artistes transgenres ont également demandé 2 % du total des demandes et obtenu 3 % des subventions.



Aperçu : Nouveaux immigrants

Faits saillants

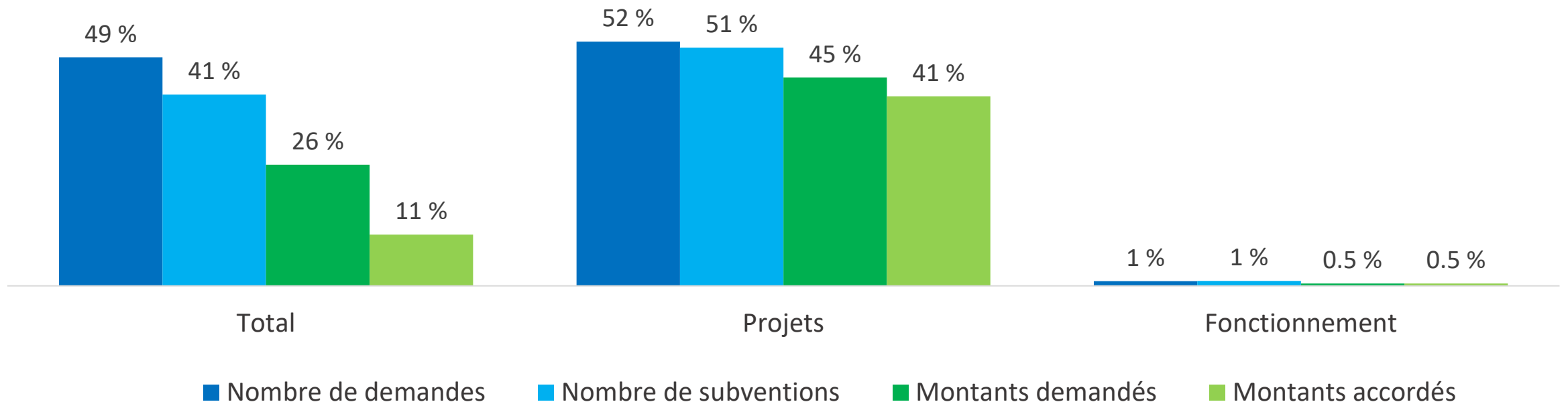
- Quatre pour cent (4 %) des demandes reçues par le CAO en 2019-2020 provenaient d'artistes nouveaux immigrants ou de leurs organismes artistiques. Ceux-ci ont obtenu 3 % du nombre total de subventions.
- Leurs proportions de demandes soumises et de subventions reçues sont plus élevées dans les programmes de subventions de projet que dans les programmes de subventions de fonctionnement.



Aperçu : Femmes artistes

Faits saillants

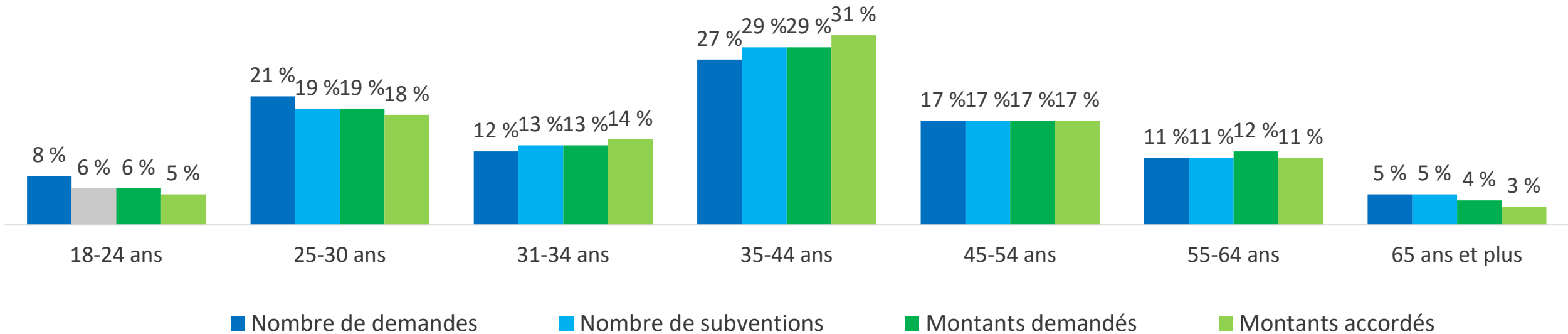
- Du côté des subventions de projet, plus de la moitié (52 %) des demandes en 2019-2020 sont venues de femmes artistes et d'organismes artistiques de femmes et 51 % des subventions sont allées à ce groupe. Les demandes des femmes et des organismes artistiques des femmes représentent près de la moitié (45 %) du montant total demandé. Les femmes artistes et leurs organismes artistiques ont obtenu 41 % du montant total accordé en subventions.



Aperçu : Ventilation selon l'âge

Faits saillants

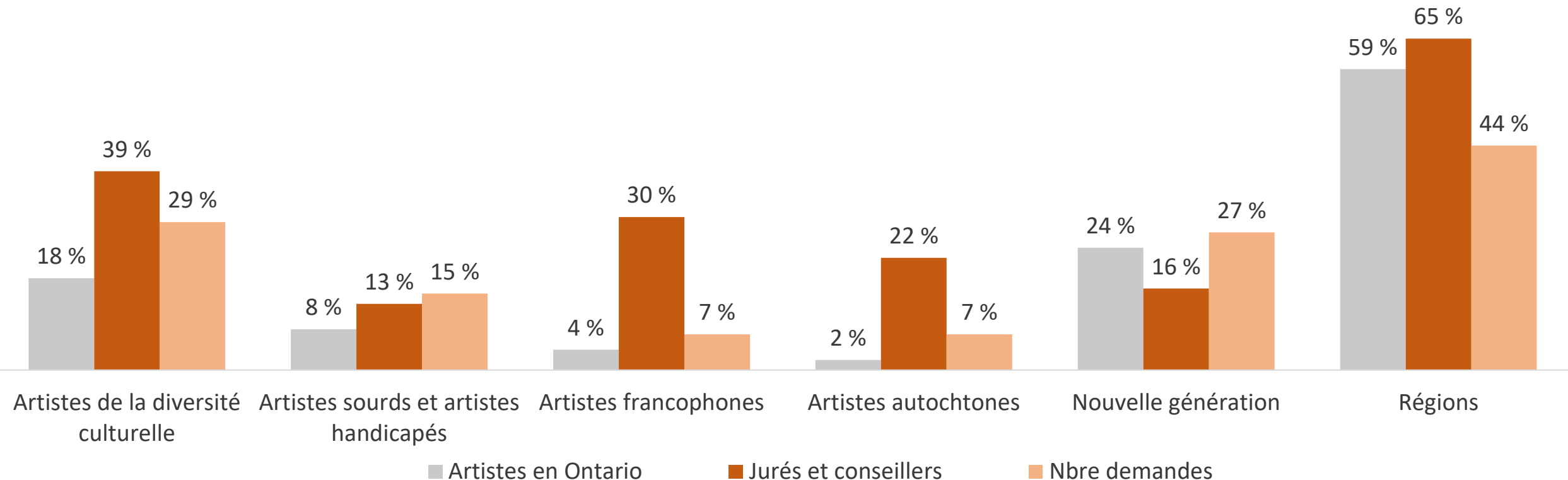
- Les personnes de 65 ans et plus ont soumis 5 % des demandes au CAO en 2019-2020. Reflet fidèle de la demande, la proportion de subventions accordées à des artistes de 65 ans et plus est de 5 %.



Jurés et conseillers du CAO par groupe prioritaire

Faits saillants

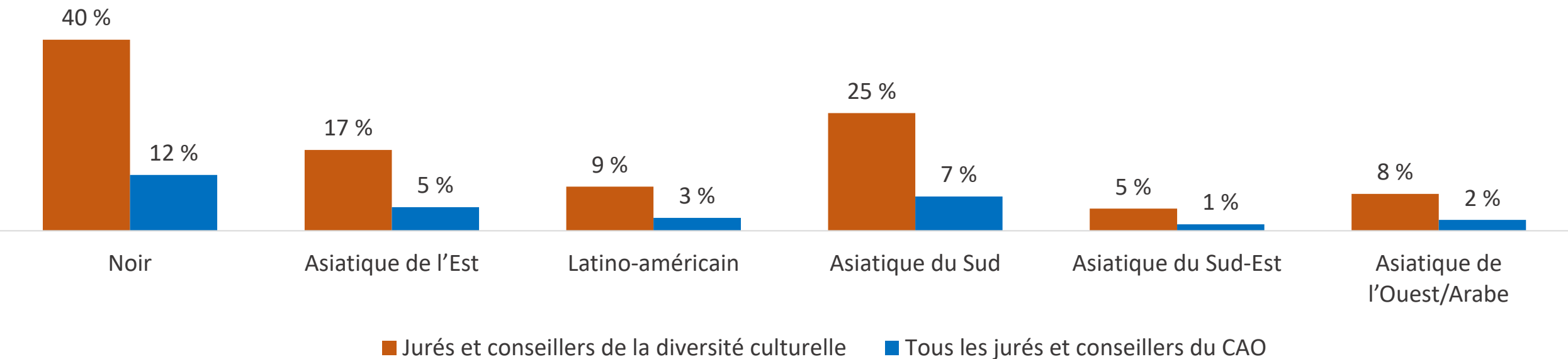
- Dans la plupart des cas, la proportion de jurés et conseillers de chaque groupe prioritaire est comparable ou supérieure au pourcentage de demandes provenant du groupe. Le groupe de la nouvelle génération fait exception, le pourcentage de jurés et conseillers de la nouvelle génération est inférieur au pourcentage de demandes de ce groupe.



Ventilation des jurés et conseillers de la diversité culturelle

Faits saillants

- Parmi les jurés et conseillers qui se sont identifiés en tant que membre de la diversité culturelle, 40 % s'identifient en tant que Noir, 25 % en tant qu'Asiatique du Sud et 17 % en tant qu'Asiatique de l'Est.
- Parmi **tous** les jurés et conseillers du CAO, 12 % s'identifient en tant que Noir, 7 % en tant qu'Asiatique du Sud et 5 % en tant qu'Asiatique de l'Est.





ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Aperçu démographique des groupes prioritaires du CAO 2020-2021

Préparé par le Bureau de la recherche du CAO

Janvier 2022